

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
4, rue St-Jean-Baptiste
Rivière-Trois-Pistoles
(Québec) G0L 2E0



Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité

Avis public – modifiant l’avis du 21 octobre 2021

Avis public est donné qu’à la séance ordinaire qui a eu lieu le 10 mai 2021 à 19h30 à la salle municipale située au 17, rue de l’Église à Rivière-Trois-Pistoles le règlement suivant a été adopté le « **Règlement n° 463 visant à modifier le tarif d’une demande de dérogation mineure prévu au règlement 423 sur les dérogations mineures** »

Ledit règlement est disponible sur les heures d’ouverture de bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou demander une copie dudit règlement par courriel au greffe@notredamedesneiges.qc.ca. De plus, celui-ci est mis dans le site Internet de la municipalité <http://www.notredamedesneiges.qc.ca/affaires-municipales/conseil-municipal/reglements/>

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 21 octobre 2021.

Danielle Ouellet

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE PUBLICATION

Référence : **«Règlement n° 463 visant à modifier le tarif d’une demande de dérogation mineure prévu au règlement 423 sur les dérogations mineures»**

Je soussignée, Danielle Ouellet, résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d’office, que j’ai publié le 21 octobre 2021 l’avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l’entrée principale de bureau municipal;
- Sur le site Internet de la municipalité.

Entre 9h00 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné le 21 octobre 2021.

Danielle Ouellet

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière